



ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SECTION SPORTIVE HANDBALL

NOM : Prénom :

DOCUMENTS A RENDRE OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION	COCHER DOCUMENTS RENDUS	Réservé Administration
Renseignements état civil avec adresse mail obligatoire		
Renseignements scolarité		
Renseignements sport avec avis de l'éducateur		
Bulletins trimestriels année en cours et année précédente		
Certificat médical de non contre- indication pour les tests sportifs (moins de 3 mois) ou photocopie de la licence à jour		
Charte signée		
Permis à points signé		
Autres		

Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas retenus



	DERNIER DELAI POUR LE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION	DATE DU TEST SPORTIF
HANDBALL	VENDREDI 27 MARS 2024	MERCREDI 10 AVRIL 2024

Déroulement de l'évaluation du potentiel sportif :

Les postulants seront réunis de 14h00 à 16h00, lieu précisé fin mars 2024, l'information sera mise en ligne sur le site du collège.

Le groupe d'évaluation sera composé de minimum 3 personnes :

- Le professeur d'éducation physique référent de la section sportive qui validera et proposera la sélection sportive au Principal du collège ;
- Du cadre technique du Niort Handball Souchéen encadrant les entraînements de la section sportive ;
- D'un cadre technique des instances départementales de la fédération française de handball, qui apportera son expertise.

Recrutement et admission

Suite au dépôt de votre dossier, à votre participation aux tests d'évaluation, une commission présidée par le Principal du collège ou la Principale-Adjointe et réunissant le professeur coordonnateur, les entraîneurs, le CPE et un enseignant d'une autre discipline étudieront votre candidature début mai 2024.

Test de recrutement :

- atelier de motricité (parcours, dribbles, situation en opposition aménagée...)
- atelier duel tireur/gardien
- Séance collective

Seront pris en compte dans la décision et pour chaque candidat : le niveau scolaire (résultats, appréciations, attitude), l'aisance sportive et les perspectives d'évolution, la motivation (lettre de motivation et signature de la charte de la section sportive).

L'entrée à la section sportive sera considérée comme l'option principale.
Il n'y aura pas d'autre option possible (ni latin, ni grec, ni chaams).



Dossier de candidature à la section sportive option handball

Collège Gérard Philipe - Niort

à retourner impérativement avant le 27 mars 2024

par courriel : ce.0790089t@ac-poitiers.fr

ou par voie postale *51 rue Chiron Courtinet – 79010 NIORT*

Ce dossier pour participer aux épreuves de sélection est disponible sur le site du collège Gérard Philipe.

Le dépôt du dossier de candidature fait office de convocation aux épreuves du test qui auront lieu le mercredi 10 avril 2024.

Aucune convocation ne sera envoyée aux familles.

Il est rappelé que la fréquentation d'une section sportive se traduit par des entraînements qui s'ajoutent à l'horaire réglementaire des cours d'éducation physique et sportive ainsi qu'aux compétitions effectuées dans les cadres scolaire et fédéral.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO

Renseignements concernant le candidat

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Établissement scolaire d'origine :

Classe suivie durant l'année scolaire précédente :

✓ Fournir les copies des bulletins de l'année en cours et de l'année précédente.

Adresse postale du candidat :

Numéros de téléphone :

De la mère : Du père : De l'élève :

De la tutrice ou du tuteur :

Messageries électroniques :

De la mère : / Du père :

De la tutrice/tuteur : / De l'élève :

SCOLARITE

➤ Etablissement année scolaire en cours

Nom et adresse :

Classe

Langue vivante 1 : Anglais

➤ Scolarité année 2024-2025

L'élève souhaite l'admission en classe de en qualité de :

Externe

Demi-pensionnaire

Avec Langue Vivante 2 : Allemand Espagnol

Rappel : pas d'options autres possibles



Avis du chef d'établissement d'origine

Avis du professeur principal (obligatoire)

Informations relatives à la pratique du handball

L'élève est-il licencié dans un club ? OUI NON

Si oui, lequel ?

Quels sont les postes occupés par le joueur ?

- 1.
- 2.
- 3.



L'élève est-il ? **Droitier** **Gaucher**

Taille :

L'élève a commencé à jouer au handball à l'âge de :

L'élève pratiquait le handball en UNSS durant l'année précédente ? **OUI** **NON**

L'élève était jeune officiel UNSS : **OUI** **NON**

Avis du professeur d'EPS (conseillé)

Avis de l'entraîneur (nom + adresse électronique)



Lettre de motivation manuscrite

Pourquoi souhaitez-vous entrer en section sportive au collège Gérard Philippe l'an prochain ?

A large rectangular area with horizontal dotted lines for writing a handwritten motivation letter.





Charte de la section sportive :

En tant qu'élève, je m'engage à...	En tant que joueur, sportif, je m'engage à...	En tant que demi-pensionnaire / externe, je m'engage à...
<p>respecter le règlement intérieur de l'établissement (horaires, présence, comportement)</p> <p>organiser mon travail personnel dans la semaine</p> <p>signaler toute difficulté persistante au professeur référent de la section pour un ajustement éventuel du rythme</p> <p>m'impliquer dans la vie du collège</p>	<p>être présent à l'ensemble des entraînements</p> <p>être à l'heure à l'ensemble des entraînements</p> <p>signaler rapidement toute difficulté physique ou fatigue importante pour adaptation du travail</p>	<p>avoir une hygiène de vie permettant de concilier études et entraînements (sommeil, équilibre nutritionnel)</p>

Signature :

Remarques :

En cours de scolarité, et pour des raisons dûment motivées, le Chef d'Etablissement pourra prononcer l'exclusion de la section à tout moment, l'appartenance à une section sportive n'est reconduite l'année suivante que sur « Avis favorable » du conseil de classe constitué des équipes éducatives et sportives. Des manquements dans l'attitude, le travail et/ou les résultats sportifs peuvent conduire à l'éviction de l'élève. Un contrat à points est également mis en place. Le fait d'appartenir à une section sportive ne peut entraîner la dispense d'aucun cours prévu à l'emploi du temps. Dans le cas d'inaptitude ponctuelle à la pratique sportive, l'élève devra être présent aux séances d'entraînement de la section sportive afin d'y assurer des rôles en lien avec le parcours citoyen (arbitrage, encadrement) et d'y parfaire ses compétences théoriques.

Sans que cela soit obligatoire, les élèves de section sportive seront encouragés à participer à l'Association Sportive pour pouvoir représenter leur activité à l'UNSS.



La décision de la commission de sélection est sans appel.

L'admission définitive des candidats sera prononcée par la DSDEN 79.

Chaque famille sera avisée par courrier de cette décision courant du mois de juin 2024. (*Aucun résultat ne sera donné par téléphone.*)





CONTRAT A POINTS

SECTION SPORTIVE HANDBALL

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Appartenir à la section sportive du collège Gérard Philipe, c'est en accepter ses règles de fonctionnement. Les respecter, c'est assurer à l'élève une réussite sportive et scolaire.

- Les différents personnels de la communauté scolaire sont concernés : Enseignants, surveillants, membres de l'administration, chauffeurs de car, concierges de stade, entraîneurs, agents de service, personnels de la vie scolaire ... Toutes ces personnes peuvent demander le retrait ou la récupération de points.
- * Chaque élève disposera en début d'année scolaire d'un capital de **12 points**.
- Lorsque ce capital sera épuisé (0 point) par des fautes répétées, une commission de discipline sportive comprenant le professeur principal, un membre de la vie scolaire, le conseiller principal d'éducation, l'éducateur, un membre de l'administration, le ou les représentants des élèves sportifs et l'élève concerné, se réunira, pourra se prononcer et décider d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la section sportive.
- Les élèves repartent l'année suivante avec le solde de points de l'année précédente.

Toutefois un élève déjà pénalisé qui améliorerait son comportement par un changement notoire d'attitude pourrait voir son capital s'enrichir de nouveau sur décision du conseil de classe d'un nombre de points laissé à l'appréciation de celui-ci. De même, tout élève pourra récupérer des points en effectuant l'une des actions citoyennes listées sur le barème ci-après.

- La comptabilité des points sera effectuée par le professeur référent (qui sera averti par un collègue d'une éventuelle conduite déviante). De plus les retraits de points seront soumis à l'appréciation de chaque conseil de classe et le nouveau solde apparaîtra sur le bulletin trimestriel.
- Le retrait de points peut être cumulable avec une autre sanction : exclusion, suspension d'entraînement...
- Les retraits de points ne prêteront à aucune discussion et les décisions prises seront souveraines.

L'appartenance à la section sportive sera remise en cause à la fin de chaque année scolaire par le conseil de classe du 3ème trimestre : pour insuffisance sportive, scolaire, ou pour tout manquement.



BAREME

➤ Perte de points

TENUE	
Faits	Nombre de points perdus
- Oubli répétitif de gourde ou de bouteille d'eau.	1 point
- Absence d'affaires de sport.	0,5 point les 3 premières fois, 1 point ensuite.
COMPORTEMENT	
Faits	Nombre de points perdus
- Non-respect des consignes : rangement ou préparation du matériel, nettoyer les vestiaires, règles de sécurité et d'hygiène...	2 points
- Attitude irrespectueuse envers les personnes (élèves, éducateurs, enseignants, agents, surveillants, arbitres, spectateurs...).	De 3 à 6 points
- Violence verbale.	4 points
- Violence physique.	6 points
- Dégradation du matériel.	De 3 à 6 points
- vol.	6 points
- Attitude perturbatrice répétitive (bavardages, agitations).	2 points
- Absences injustifiées (entraînements, compétitions diverses, stages, formations...).	3 points
- Absences injustifiées en classe	1 point entre 1 et 4 absences injustifiées sur le trimestre. 3 points si 5 absences et plus
- Utilisation inappropriée des réseaux sociaux, cyber harcèlement.	4 à 6 points
- Harcèlement moral ou physique.	6 points

Ce barème vaut dans tous les espaces :

- Bus
- Cour / Préau
- Gymnase / Vestiaires
- Self
- Pendant les déplacements en compétitions et/ou en stages
- Permanence / foyer
- Salles de classe / CDI



➤ Gain de points

- Récupération de 2 points par mois pour bonne conduite :
 - Joueur motivant (encouragements et entraide).
 - Joueur impliqué (aide à la gestion du matériel, des maillots...).
 - Evolution positive du comportement (tient compte durablement des remarques).
- Rattrapage de 1 à 3 points par des actions citoyennes au profit de l'établissement :
 - Engagement citoyen (délégué, Eco délégué, membre du CVC...).
 - tuteur.
 - médiateur.
 - participation à des actions ponctuelles : commémorations, soutien à l'organisation d'événements au collège.

➤ Suivi de l'élève en cas de perte de points

- 9/12 points restants : rappel à l'ordre.
- 6/12 points restants : exclusion temporaire de la section sportive pendant une semaine (obligation d'être en permanence durant les créneaux d'entraînements).
- 3/12 points restants : exclusion temporaire de la section sportive pendant deux semaines (obligation d'être en permanence durant les créneaux d'entraînements).
- 0/12 points restant : tenue de la commission de discipline sportive.

Le joueur ayant un permis avec moins de 6 points sur 12 ne pourra pas participer aux tournois de la section sportive.

Le joueur ayant un permis avec moins de 3 points sur 12 ne pourra participer à aucune sortie organisée par la section sportive.